

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SHANGUGU

Shangugu

le 12/12/1962.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

REPUBLIQUE RWANDAISE
PRÉFECTURE DE SHANGUGU
SERVICE DE L'AGRICULTURE.



9002

() N° 2659 / Agri

Réf. n°

Annexe
Bijlage

Objet

Voorwerp : **Sachets polyéthylène.**

Transmis copie pour information à Monsieur
le Préfet de la Préfecture à SHANGUGU.

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et du paysannat

à

KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Rappelant la lettre N°2530/Agri du 19/11/1962.
concernant les sachets polyéthylène pour le repiquage des plants café en pépinière
que devant nous faire parvenir l'OCIRU ne nous arrivent pas encore.-

Nous nous trouvons devant un retard probable
pour l'opération de ces jeunes plants.-

l'Agripréfecture

RWABURUNGU Juvénal

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Shangugu

le 12/12/1962.-

RUANDA-URUNDI GEBIED

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE DE SHANGUGU
SERVICE DE L'AGRICULTURE.

C N° 2661.../Agri

Ref. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp : Convention BINIGA.

Transmis copie pour information à Monsieur
le Préfet de la Préfecture à SHANGUGU.

A

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et du paysannat

à

KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Reprenant le dernier paragraphe de la convention
signée entre le Ministre de l'Agriculture représenté par l'Agronome MATTHYS d'une
part et Monsieur BINIGA d'autre part et dont la signature de ce dernier n'est marqué
et malgré, copie lui transmise, relative aux 6 ruches délivrées en sa charge.-

J'ai l'honneur de vous demander si vous jugez
utile de faire le retrait de ces ruches et de les mettre à notre profit dans nos
magasins agri. La période écoulée après signature de la convention est de 3 mois
inclus sans respect du texte.-

de ma plus haute considération.-

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'assurance

L'Agronome de Préfecture

RWABUHUNGU Juvénal

